



Centre Hospitalier Vendôme - Montoire

Vous êtes **patient, visiteur,**
accompagnant, bénévole ou
prestataire externe, préparez votre

PASS-SANITAIRE

Il est **OBLIGATOIRE**

Sauf cas d'urgence et conformément aux dispositions de la loi n°2021-1040 du 8 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire applicable au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

